

Conditions Générales de Ventas de Logiciels, de Prestations de Services & Formations

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de service, de logiciels et ventes de marchandises conclues par la Société **ABALON** auprès des clients professionnels et particuliers, quelle que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, sur lesquelles les présentes Conditions Générales de Vente prévalent conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce, et concernent :

La vente de prestations de services informatiques, de logiciels, d'assistance, de formation dans le domaine informatique (...).

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client pour lui permettre de passer commande auprès d'**ABALON**. **ABALON** met également à disposition de sa clientèle lesdites Conditions Générales de Vente par lien hypertexte sur la page d'accueil du site internet de la société **ABALON**.

1. COMMANDE

Les commandes doivent impérativement être confirmées par écrit.

L'engagement de fourniture des prestations de services et/ou de marchandises n'est parfait et définitif qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client, matérialisée par un accusé de réception émanant d'**ABALON**.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités d'**ABALON**, que si elles sont notifiées par écrit, quinze (15) jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services et produits commandés.

2. PRIX

Les prestations de services et de produits sont fournies aux tarifs mentionnés dans la proposition commerciale ou le devis adressé au Client.

Les commandes de prestations de services et de produits du Client font l'objet d'un devis ou d'une proposition commerciale préalablement accepté par celui-ci.

Les tarifs s'entendent nets et Hors Taxes. Toutes les taxes sont facturées en sus.

Les tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Une facture est établie par **ABALON** et remise au Client lors de chaque fourniture de services et vente de produits.

3. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

3.1. DELAIS DE RÈGLEMENT

Les factures sont payables à 30 jours date de facture, selon les coordonnées mentionnées sur le RIB.

ABALON ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services et/ou à la livraison des produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

3.2. PENALITES DE RETARD

Le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€, sera automatiquement et de plein droit acquis par **ABALON**, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action qu'**ABALON** serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, **ABALON** se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le Client, et/ou de suspendre et d'annuler la livraison des commandes en cours de la part du Client, de suspendre l'exécution de ses obligations.

3.3. ABSENCE DE COMPENSATION

Sauf accord exprès, préalable et écrit d'**ABALON**, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des prestations de services commandées ou non-conformité des prestations à la commande et les sommes dues au titre de l'achat desdites prestations auprès d'**ABALON**.

3.4. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

En cas de défaut de paiement par le Client de tout ou partie du prix de la commande de produits, **ABALON** se réserve, jusqu'au complet paiement, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits.

Tout acompte versé par le Client restera acquis à **ABALON** à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

4. MODALITES DE FOURNITURE DES PRESTATIONS

Les prestations de services demandées par le Client seront fournies dans les conditions et délais fixés d'un commun accord entre **ABALON** et le Client.

Les prestations sont facturées et réglées au temps passé.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des livrables préalablement définis, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

5. TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES.

Le transfert de propriété des livrables d'**ABALON** au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier.

En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des livrables d'**ABALON** sera réalisé dès livraison et réception desdits produits par le Client.

6. RESPONSABILITE

En cas de défaillance grave de la part d'**ABALON**, le Client pourra demander réparation du préjudice direct dont il apportera la preuve à l'exclusion de tout préjudice indirect. Il est expressément convenu que sont assimilés à des dommages indirects, toute perte de commande, perte d'exploitation, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, ou action diligentée par un tiers. En tout état de cause, quelle que soit la nature ou le fondement de l'action du Client à l'encontre d'**ABALON**, le montant dû par **ABALON** en réparation du préjudice causé au Client ne saurait en aucun cas excéder le montant total de la commande des fournitures. Les parties entendent expressément appliquer cette clause, même en cas de résiliation, résolution ou annulation du présent contrat.

7. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toute difficulté relative à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Versailles, tribunal auquel les Parties attribuent compétence, quel que soit le lieu d'exécution du contrat, du domicile du défendeur ou le mode de règlement accepté, même dans le cas d'une pluralité de défendeurs ou d'une procédure de référé.

8. LANGUE DU CONTRAT – DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français.

9. ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à **ABALON**, même s'il en a eu connaissance.

10. REFERENCE

ABALON peut utiliser le Logo et la marque du client dans le respect des dispositions de l'article L. 716-9 du Code de la propriété industrielle. **ABALON** s'engage à utiliser le logo et la marque dans le respect de la chartre graphique du client.